



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0165**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Cession, à titre gratuit, à la Ville de Lyon du volume correspondant à la fontaine Bartholdi édifée sur la place des Terreaux et à son local technique

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouvernemyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

**Bureau du 10 juillet 2014****Décision n° B-2014-0165**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Cession, à titre gratuit, à la Ville de Lyon du volume correspondant à la fontaine Bartholdi édifée sur la place des Terreaux et à son local technique**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la requalification de la place des Terreaux à Lyon 1er, la Ville de Lyon a sollicité la Communauté urbaine de Lyon, en vue d'obtenir la cession à son profit de la fontaine Bartholdi édifée sur ladite place, ainsi que de son local technique souterrain attenant, après réalisation des travaux de restauration de cet édifice.

Cet équipement correspond au volume 2 de l'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet Axis Conseils, géomètres-experts.

Aux termes du projet d'acte, la cession de ce bien se ferait à titre gratuit, bien cédé libre de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 5 mai 2014, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession à la Ville de Lyon, à titre gratuit, de la fontaine Bartholdi édifée sur la place des Terreaux à Lyon 1er, et de son local technique, le tout correspondant au volume 2 de l'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet Axis Conseils, géomètres-experts, dans le cadre de la requalification de la place des Terreaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 et donnera lieu aux écritures suivantes, en chapitre d'ordre : sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 284 € en dépenses : compte 204 412 - fonction 01 et en recettes : compte 2112 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.**